Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260909-DEL2026_058-DE

le Guilvinec
VUE SUR OCÉAN

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 9 septembre 2026

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Thomas BIET, Mme Emmanuelle BODERE, Mme Christine COCHOU, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal FRANCHET, M. Johan GUEGUEN, M. Alain LAURENT, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, Mme Brigitte QUERE, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, Jean-Luc TANNEAU

Présents par procuration : Mme Marie BIGER (pouvoir à Mme Gaëlle LE CORRE), Mme Françoise LE GOFF, (pouvoir à Mme Brigitte QUERE), M. Olivier PICANDET (pouvoir à Mme Audrey STRUILLOU), Mme Laure VOLANT (pouvoir Mme Lénaïg LOPERE.

Excusés : M. Arthur LE SAINT, M. Pascal GODEC, M. Stanley LOCKWOOD.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 20

Location d'un immeuble à vocation de cabinet dentaire

Del2026-058 – Nomenclature : 7.4 – Finances locales – Interventions économiques

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le 11 Septembre prochain la société AIGUILLON CONSTRUCTIONS livrera à la commune du GUILVINEC l'immeuble à vocation de cabinet dentaire et logement commandé par la commune.

Madame Maela LEJEUNE, future locataire du complexe y exercera son activité, à compter du 21 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260909-DEL2026_058-DE

Le bailleur et la future locataire se sont accordés sur un loyer mensuel de 2 100 euros ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant du loyer,

- **Autorise** Monsieur Le maire à procéder à la signature du bail

Fait au Guilvinec, le 10 septembre 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,

MAIRIE du GUILVINEC
29730 LE GUILVINEC

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com